

distribution de sacs transparents

le service de collecte évolue, explications...

Dans les prochaines semaines

distribution de sacs transparents pour les ordures ménagères

Les élus de Calitom ont retenu un nouveau schéma de collecte destiné à améliorer le tri pour réduire les ordures ménagères et augmenter le recyclage.

Adapté à l'évolution des tonnages et à la réglementation, ce service va généraliser une série de mesures dont l'utilisation de sacs transparents pour les ordures ménagères ainsi que favoriser la collecte en porte-à-porte et en bacs individuels.

Pour le moment le centre de ville de Ruffec est concerné uniquement par la distribution de sacs transparents. La suppression des bacs de regroupement et l'évolution des fréquences de collecte seront étudiés dans un second temps.

**Une réunion publique se tiendra
le jeudi 18 avril à 18h30 à la Canopée
pour répondre à toutes vos questions**

Tout comprendre de cette nouvelle organisation...

• Pourquoi des sacs transparents ?

Les sacs transparents remplacent les sacs noirs et bleus pour les ordures ménagères (OM).

Pour être collectés, ils ne doivent contenir que des déchets non-recyclables. Des refus seront possibles.

26% d'emballages et papiers sont encore jetés dans les OM alors qu'ils devraient être mis dans les déchets recyclables.

Les sacs transparents testés sur certaines communes depuis 2021 ont permis une augmentation de 15% de tri et une baisse de 40% d'OM sur ces zones.

Retrouvez les consignes de tri sur trionsplusfort16.com



Des agents de Calitom vont vous remettre gratuitement, à votre domicile, les sacs qui seront nécessaires à vos déchets.

• Comment les déchets seront-ils collectés ?

Les ordures ménagères devront être mises dans les sacs transparents puis jetées dans le bac à couvercle sombre



Emballages et papiers recyclables en sacs jaunes dans le bac à couvercle jaune



Déposer les sacs dans les bacs correspondants



Les bouteilles, bocaux et pots en verre vont dans les conteneurs à verre



• Si je ne suis pas chez-moi ?

En cas d'absence, **les rouleaux de sacs transparents seront déposés en évidence devant votre domicile.**

• Quand débute ce nouveau service ?

Dès que les sacs vous auront été remis, vous pourrez les utiliser pour vos ordures ménagères et les déposer dans les bacs de regroupement habituels correspondant aux ordures ménagères.

• Que dois-je faire pour être collecté ?

Les ordures ménagères doivent être présentés à la collecte

exclusivement dans les sacs transparents mis à votre disposition. Les sacs noirs ou bleus opaques ne seront plus acceptés.

Rien ne change concernant les sacs jaunes et les emballages et papiers recyclables.

• Lorsque je n'aurai plus de sacs transparents ?

Il sera possible en cours d'année d'en obtenir **en mairie et en déchèterie.**

Pour autant, le nombre de sacs remis correspond au volume d'ordures ménagères restant lorsque l'on pratique le tri de tous les emballages et papiers recyclables.

La solution du composteur

Afin de réduire le volume des sacs d'ordures ménagères et parce que le tri des déchets alimentaires est obligatoire depuis le 1^{er} janvier 2024, les restes de repas et épluclures ne doivent plus être jetés dans les ordures ménagères mais compostés. Vous pouvez composter en vrac ou au moyen d'un composteur.

Si vous n'êtes pas déjà équipé, rapprochez-vous de votre mairie pour connaître les modalités d'obtention gratuite.



Prochaines dates de collecte
collecte le matin, pensez à sortir vos bacs la veille au soir
ces dates incluent les reports dûs aux jours fériés (*)

RUFFEC - ZONE 3 - CENTRE

consultez les cartes des zones sur calitom.com

ordures ménagères	prochaines collectes	à partir du 8 avril
Zone 3 - Centre de Ruffec	lundi 25 et vendredi 29 mars, mardi 2* et samedi 6* avril	<u>mardi et vendredi</u> <u>toutes les semaines :</u> 9, 12, 16, 19, 23, 26 et 30 avril
collecte sélective	prochaines collectes	à partir du 8 avril
Zone 3 - Centre de Ruffec	vendredi 29 mars et samedi 6* avril	<u>vendredi</u> <u>toutes les semaines :</u> 12, 19 et 26 puis 4*, 11*, 17, 25* et 31 mai

- **Dans la rubrique «ma commune» sur calitom.com**, vous pouvez consulter les prochains jours de collecte. Cet outil intègre les reports de jours fériés.